

DELIBERATION CA080-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 20 juin 2016.

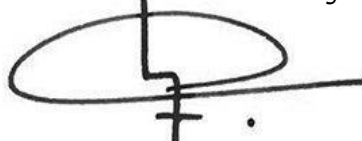
Objet de la d lib ration Modification de la composition et de l'organisation du comit  de suivi licence master

Le conseil d'administration r uni le 30 juin 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La modification de la composition et de l'organisation du comit  de suivi licence master est approuv e.
Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 29 voix pour.

Fait   Angers, le 7 juillet 2016

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **8 juillet 2016** / mise en ligne : **8 juillet 2016**

3.2 Examen des propositions de la commission des statuts du 22 juin 2016 – vote

- Modification de la composition et de l'organisation du comité de suivi licence-master

POUR VOTE

Rôle

Les missions assignées au comité de suivi Licence-Master sont :

- de produire des éléments d'analyse sur les mesures de réussite en licence, licence professionnelle et master prévus dans la politique de l'université
- de produire des éléments de synthèse et de préconisations sur les formations et principalement sur les mesures touchant au fonctionnement transversal des formations
- d'analyser la coordination de l'offre de formation entre licences, licences professionnelles et masters
- de proposer des pistes de réflexion et des axes d'amélioration de l'offre de formation
- de produire des recommandations en matière pédagogique en lien avec les référentiels nationaux (comité de suivi de licence, de master...)
- d'optimiser l'insertion professionnelle
- plus généralement de recueillir, en interne et en externe à l'établissement, et de diffuser les éléments de bonnes pratiques

Les réunions du Comité de suivi Licence-Master font systématiquement l'objet de comptes-rendus envoyés aux membres du comité lui-même, aux membres de la CFVU et aux membres du conseil de gouvernance. Les ordres du jour des réunions et leurs préparations sont fixés par le/la Vice-président.e FVU assisté.e du/de la Vice-président.e Etudiant.e

Composition

Il comprend :

- le/la Vice-président.e FVU
- le/la Vice-président.e Etudiant.e ou son/sa représentant.e
- le/la Vice-Président.e chargé.e de l'International
- le/la Vice-président.e délégué.e à l'innovation pédagogique
- le/la Vice-Président.e délégué.e aux relations avec les milieux économiques
- le/la Vice-Président.e Recherche ou son/sa représentant.e
- des membres élus par la CFVU :
 - 4 représentants.es enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es dont au moins 2 membres de la CFVU
 - 2 représentants.es BIATSS dont au moins 1 membre de la CFVU
 - 6 représentants.es étudiants.es dont au moins 2 membres de la CFVU
- un/une représentant.e par composante (l'assesseur.e à la pédagogie ou son/sa représentant.e)
- le/la directeur.trice du SUIO IP ou son/sa représentant.e

Point 3 – AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES

Siègent en qualité d'invités :

- le/la directeur.trice des enseignements et de la vie étudiante ou son/sa représentant.e.
- le/la président.e de la CCI ou son/sa représentant.e
- un/une représentant.e de la région désigné.e par la région
- le/la directeur.trice du comité d'expansion économique ou son/sa représentant.e